

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 29 septembre 2022

**Délibération n°2022-178 - Mobilités –Rapport d'activités du délégataire Effia
Stationnement relatif au parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon –
Année 2021**

Membres élus	61
Membres en exercice	60
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 septembre 2022, s'est réuni Salle « Yvonne Garnier » à Ury, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Isabelle TORQUE, Marie-Laure VASSEUR et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Fabrice LARCHÉ, Yann MOREAU, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Gérard THOMAS, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Judith REYNAUD à M. Julien GONDARD
Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE à M. Pascal GOUHOURY
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Francine BOLLET
M. Christian BOURNERY à Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
M. Nicolas PIERRET à Mme Anne-Sophie GUERIN
M. Olivier MAGRO à Mme Pascale TORENTS-BELTRAN
M. Michel CALMY à M. Jean-Philippe POMMERET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Marie HOLVOET
Mme Cécile PORTE
Mme Anne GHYSSENS
M. Richard DUVAUCHELLE (décédé)

Suppléance :

M. Phillipe GUILLEMET suppléant de M. Fabrice MALCHERE

Secrétaire de Séance : M. ROUSSEL

Rapporteur : Madame Sonia RISCO

Ce point a été présenté à la commission consultative des services publics locaux du 7 septembre 2022 et à la commission urbanisme, habitat, logement, déplacements du 13 septembre 2022.

En application des articles L 3131-5 et R 3131-2 du code de la commande publique la société Effia Stationnement, délégataire de la gestion du parc de stationnement en silo de la gare de Fontainebleau-Avon, situé rue de la Petite Vitesse à Avon, a produit son rapport d'activités pour l'année 2021.

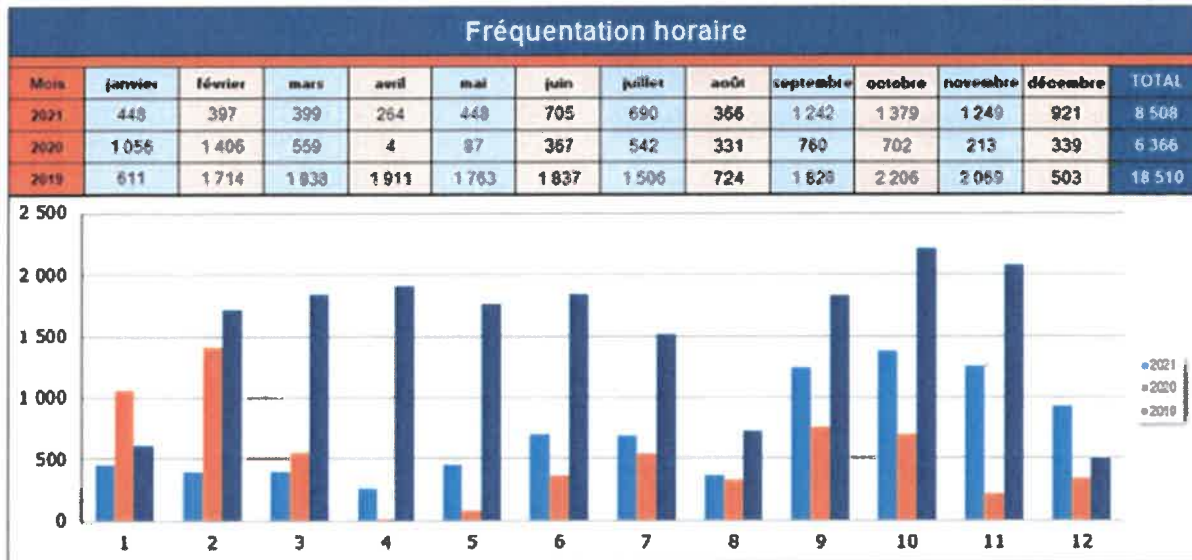
Une convention pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement a été conclue le 19 juin 1990 pour une durée de 30 ans entre le district urbain de l'agglomération de Fontainebleau et la société concessionnaire Sceta, à laquelle Effia Stationnement se substitue désormais. L'ouverture au public du parking étant effective depuis le 7 septembre 1992, le contrat actuel se terminera le 6 septembre 2022.

Ce parc de stationnement permet aux usagers de stationner leur véhicule au plus près de la gare de Fontainebleau-Avon. Il dispose d'une capacité de 545 places réparties sur quatre niveaux, un en terrasse et trois en silos. Sur ces 545 places, 12 emplacements sont réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR), 1 emplacement « fair-play » est réservé aux femmes enceintes, personnes âgées, etc., 2 emplacements sont dédiés au covoiturage, 3 aux véhicules électriques et 4 sont réservés au loueur de véhicules « AVIS ».



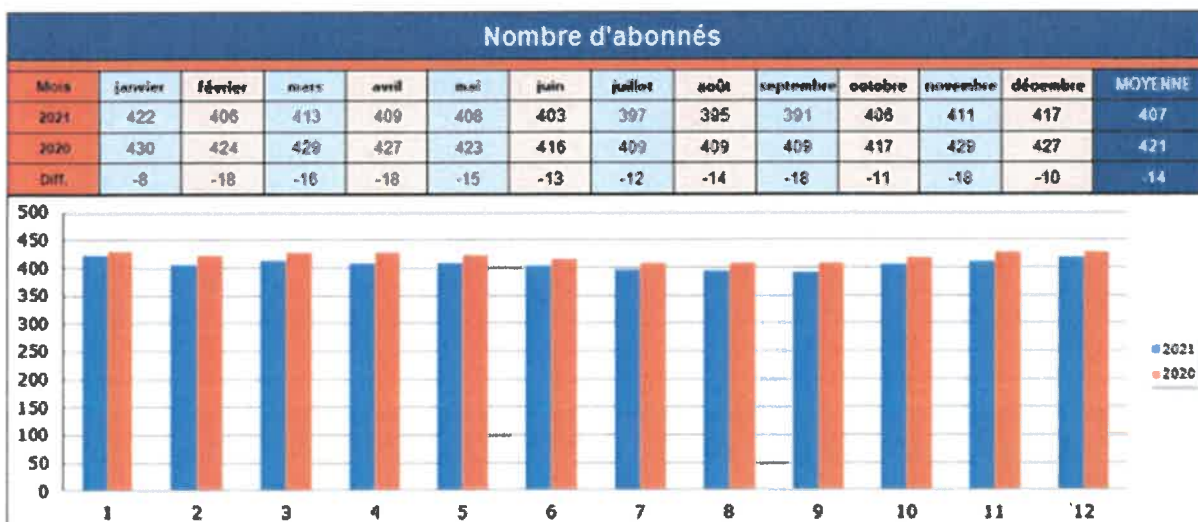
Fréquentation du parc de stationnement en 2021

En 2021, la fréquentation horaire augmente de 25 %, par rapport à 2020 avec 8 508 usagers, mais celle-ci reste 45 % inférieure à 2019 (18 510 usagers). La crise sanitaire et l'ouverture du parc de Bois-le-Roi semblent les principaux facteurs de cette baisse constatée par le délégataire. Cependant, sur les mois de septembre, octobre et novembre, il est à souligner que la « clientèle horaire » progresse fortement. La baisse des restrictions sanitaires a permis à cette clientèle de revenir sur le parc.



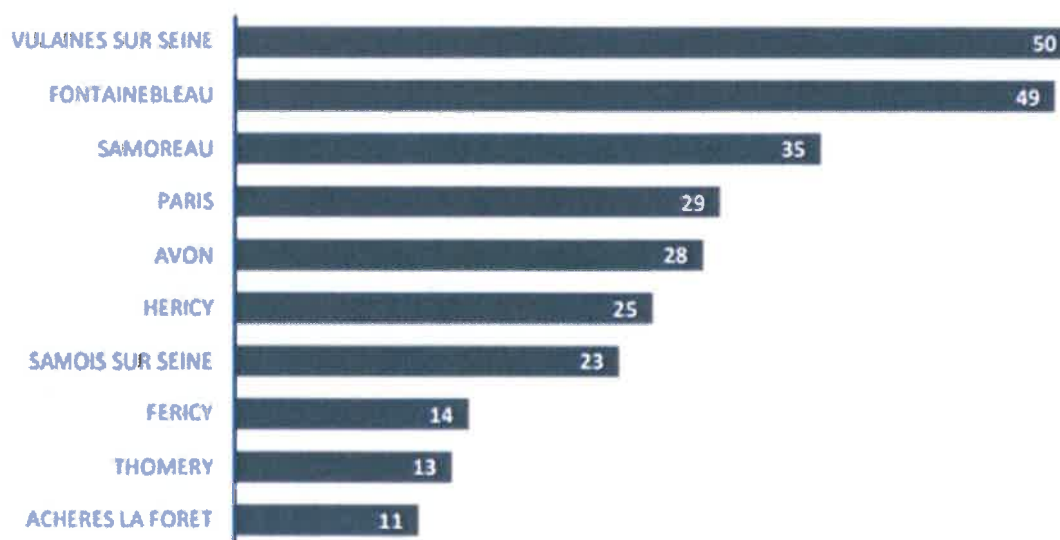
Sur cet exercice 2021, le nombre d'abonnés baisse légèrement : 407 abonnés contre 421 en 2020. Le délégataire identifie à nouveau la crise sanitaire et le parc de Bois-le-Roi, idéalement situé en amont de Fontainebleau, comme raisons principales ayant un impact direct sur la fréquentation des abonnés.

Evolution du nombre d'abonnés entre 2020 et 2021



Les abonnés proviennent de 60 communes différentes. La majeure partie des abonnés provient des communes de Vulaines-sur-Seine (12 %), Fontainebleau (12 %) et Samoreau (8 %).

Nombre d'abonnés par commune



Tarifs

Des nouveaux tarifs ont été instaurés en janvier 2021.

Le tarif d'abonnement annuel est fixé à 46 € par mois pour les voitures au lieu de 45 € en 2020 et 24 € pour les motos (inchangé par rapport à 2020).

La tarification horaire appliquée en 2021 est la suivante :

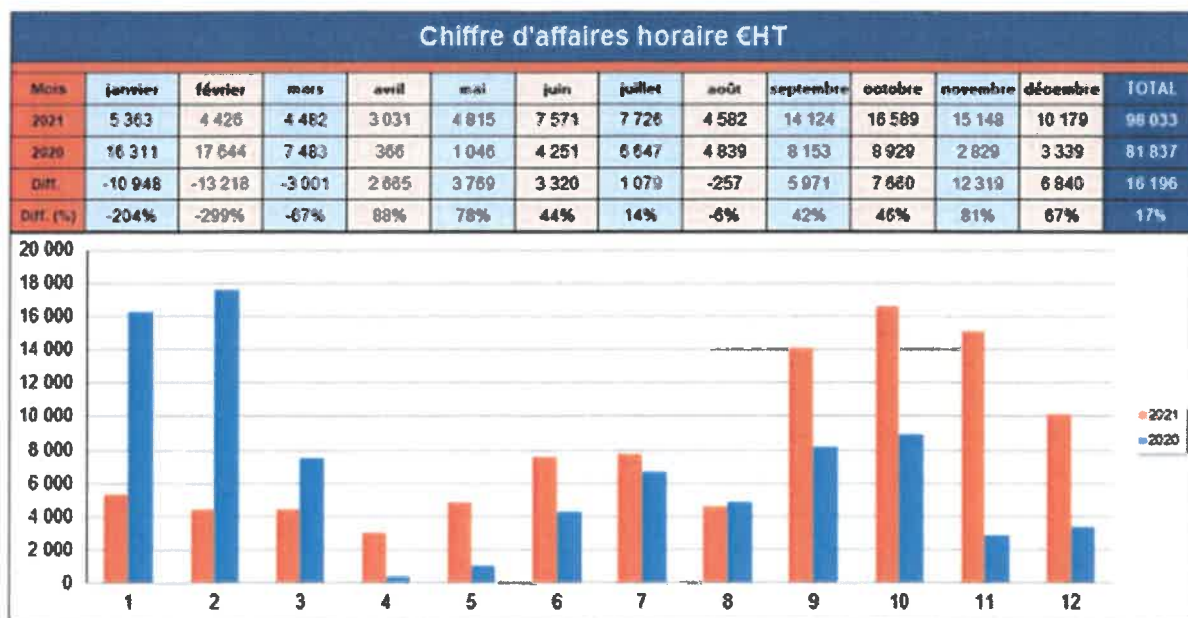
- 1,40 € pour 30 minutes.
- 1,90 € pour 1 heure.
- 3,10 € pour 2 heures.
- 8 € pour 6 heures.
- 14 € pour 12 heures (13 euros en 2020).
- 17 € pour 24 heures (16 euros en 2020).

Il est précisé que ce parc de stationnement n'est pas éligible à l'instauration de la gratuité pour les détenteurs d'un forfait « Navigo annuel », ne répondant pas aux critères du label « parc-relais » délivré par Ile-de-France Mobilités.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires horaire augmente de 17 % par rapport à 2020. Cependant, celui-ci reste en recule de 40 % en comparaison à 2019. Toutefois, sur les 4 derniers mois de 2021, le chiffre d'affaires progresse fortement, grâce notamment, à l'assouplissement des mesures sanitaires.

Toutefois, il est à souligner que le chiffre d'affaires global de l'exploitant avait diminué de 38% entre 2019 et 2020, passant de 448 691 € à 277 399 € en 2020. En 2021, son niveau stagne avec 289 740 €.



Fonctionnement

Le bureau d'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 13h00 à 20h30. Les usagers peuvent accéder au parc 7j/7, 24h/24 et 365 jours/an, en prenant un ticket à l'entrée ou en utilisant leur carte d'abonnement.

Difficultés d'exploitation en 2021

Effia stationnement n'a pas rencontré de difficulté particulière durant cet exercice.

En 2021, Effia stationnement a réalisé plusieurs travaux d'entretien : reprise en peinture des poteaux et du bardage situés le long des rampes d'accès, réfection du sol du palier de la cage d'escalier du fond du parc, reprise des carreaux de carrelage qui se décollaient dans la cage d'escalier principale, réfection de la peinture de la descente d'eaux pluviales au fond du parc et relampage de l'ensemble du parc.

L'attractivité des parcs de Bois-le-Roi et Moret-Loing-et-Orvanne font concurrence au parc de Fontainebleau-Avon. En effet, ces parcs labélisés par IDF Mobilités leur permettent de proposer des tarifs plus attractifs que ceux de Fontainebleau/Avon, notamment l'abonnement à 0 € sur le parc de Moret-Loing-et-Orvanne pour les abonnés « Navigo annuel ».

Une commission de sécurité périodique s'est réunie le 13 septembre 2018. Le parc de stationnement est à jour vis-à-vis de la réglementation relative à la sécurité.

A noter septembre 2022 : gestion par la SNCF en lieu et place de la CAPF

La convention d'exploitation signée le 19 juin 1990 entre le District Urbain de l'Agglomération de Fontainebleau-Avon (dont la Communauté d'Agglomération est l'héritière), la ville d'Avon et la société SCETA (désormais Effia), par laquelle l'EPCI délègue à celle-ci la maîtrise d'ouvrage complète de la construction du parc de stationnement et lui en concède l'exploitation pendant 30 ans à compter de la mise en service du parking, prend fin le 6 septembre 2022. Le second article 18 de cette convention rappelle que la SNCF deviendra propriétaire des constructions à l'expiration de la concession et en sera donc le gestionnaire en charge d'une future Délégation de Service Public si tel est le choix de la SNCF. Le sujet a été traité par la CAPF pour assurer cette remise aux mains de la SNCF dans des conditions satisfaisantes.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1413-1,

Vu le code de la commande publique, et notamment, les articles L 3131-5 et R 3131-2,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

Considérant le rapport d'activité 2021 du parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon produit par le délégataire Effia Stationnement,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2022,

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2021, ci-annexé.

- Prendre acte de la communication du rapport d'activités, joint, de la société Effia Stationnement, relatif à l'exploitation du parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon pour l'année 2021.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activités, joint, de la société Effia Stationnement, relatif à l'exploitation du parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon pour l'année 2021.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pascal GOUYER



Certifié exécutoire le - 5 OCT. 2022
Date de mise en ligne le - 5 OCT. 2022
Notification le - 5 OCT. 2022
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr